

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Chartierville, tenue à la salle du Conseil de la municipalité de Chartierville, le lundi 17 juin 2019 à compter de 19h sous la présidence du maire M. Denis Dion

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Le maire Denis Dion ouvre la séance à 19h.

Sont présents

M. Claude Gagnon, conseiller #1
M. Simon Lafrenière, conseiller #2
Mme Nathalie Guesneau, conseillère # 3
M. Kenneth Cameron, conseiller #4
M. Claude Sévigny, conseiller #5
Mme Vanessa Faucher, conseillère #6

Cette séance a été dûment convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Paméla Blais. Un avis public a été affiché le 4 juin 2019 pour prendre en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR :

19-3140-1

Il est proposé par M. Simon Lafrenière appuyé par Mme Vanessa Faucher d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec ajout au point 4 (Code municipal, art. 153).

Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution – Contrat pour l'aménagement du mini-golf « Mini Putt l'Authentique »
3. Résolution – Employé saisonnier
4. Résolution – Autorisation Canada Man Woman
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

19-3141

Contrat pour l'aménagement du mini-golf « Mini Putt l'Authentique »

Attendu que le Conseil municipal de Chartierville s'est fait proposer par le comité de développement économique un projet de mini-golf;

Attendu qu'une subvention de 63 859,60 \$ a été accordée par le FDT;

Attendu qu'un appel d'offre a été publié sur le SEAO;

Attendu qu'une seule soumission a été soumise au bureau municipal et que celle-ci était recevable;

Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par M. Claude Sévigny

Que le Conseil municipal de Chartierville accepte la soumission de Guy Landry 2013 inc. au montant de 95 000,00 \$.

Adopté à la majorité

Contre : M. Kenneth Cameron

19-3142

Employé saisonnier

Attendu que M. Harrison Goyette a accepté l'offre du Conseil municipale pour des travaux d'entretien à la municipalité pour la période estivale;

Il est proposé par M. Kenneth Cameron, appuyé par Mme Vanessa Faucher;

Que la municipalité de Chartierville emploi M. Harrison Goyette sur appel pour des travaux d'entretien à la municipalité et ce au salaire minimum de 12,50 \$ / heure.

Adopté à l'unanimité

19-3143

Autorisation Canada Man Woman

Attendu que la Ville de Lac-Mégantic et Endurance Aventure organisent un triathlon extrême et un triathlon SPRINT les 6 et 7 juillet prochain;

Attendu que les participants emprunteront en vélo, le 7 juillet 2019, plus de 180 km de route et à la course quelques kilomètres sur les routes;

Attendu que les participants emprunteront en vélo, le 6 juillet 2019, la route 263 de la Baie-des-Sables à Piopolis;

Attendu que le Comité organisateur détiendra une police d'assurance responsabilité civile;

Attendu que les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec et les services ambulanciers.

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher

appuyé par M. Simon Lafrenière

et résolu :

Que les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution :

D'autoriser le triathlon extrême CANADAMAN/CANADAWOMAN à circuler sur le territoire de la municipalité de Chartierville selon le parcours déterminé par Endurance Aventure (voir parcours en pièce attachée) les 6 et 7 juillet prochains;

Que cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

19-3144

L'assemblée est levée à 19h24 par M. Claude Gagnon sous la résolution 19-3144.

Denis Dion, Maire

Paméla Blais, DG et secrétaire trésorière